

Le 23 juin 2026

OBJET : Déclaration d'une manifestation (cortège) sur la voie publique

Madame,

Faisant suite à votre déclaration reçue le 22 juin 2026, concernant l'organisation d'un cortège contre le projet AMAZON, qui se déroulera de 10h30 à 14h30 le samedi 27 juin 2026, nous vous informons que la municipalité autorise la tenue de cet événement selon les modalités précisées dans votre dossier.

Cette autorisation est accordée sous réserve du respect strict des conditions suivantes :

Respect du Code de la route : le cortège devra se déplacer exclusivement sur les trottoirs ou sur l'itinéraire validé (départ route des Carriers, Pont Félix, Parc d'Activité Des Estuaires, RD 537, arrivée bâtiment annexe de la communauté de communes), sans entraver la circulation automobile. Conformément à l'arrêté de circulation qui sera délivré par le département.

Application du plan Vigipirate (niveau "alerte attentat") : les organisateurs veilleront à une surveillance active des participants.

Préservation du domaine public : aucune dégradation, collage sauvage, ni dépôt de déchets ne sera accepté ; l'espace devra être rendu propre après la manifestation.

Les consignes des forces de l'ordre, des agents communaux et départementaux devront être suivies à tout moment.

J'appelle votre attention sur le fait que ce récépissé vous est délivré sous réserve des modifications que justifieraient les exigences liées à la sécurité ou à l'ordre public.

Nous vous remercions de votre engagement pour une manifestation citoyenne et pacifique et vous prions d'agréer, madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à DERVAL

Le Maire
Dominique DAVID

